Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

(ré) embauche après licenciement économique même boite

Par laurent62164

Bonjour,

J'ai un cas bien particulier à vous exposer.
Ma boite se sépare de plusieurs collaborateurs dont moi. Ma directrice me propose un entretien préalable au licenciement pour motif économique suivi dans la foulée d'un nouveau poste dans ma boite. Elle me dit être obligée de faire comme ça car nous sommes en licenciement économique collectif. Je pensais plutôt à un avenant mais visiblement leur avocat dit que c'est impossible.
Questions : si je suis licencié économique, même si je suis repris dans la foulée, dois-je avoir la prime de licenciement ?
Est-ce que je perds de facto mes congés et ma prime d'ancienneté ?
Bizarre comme situation, non ?

Merci pour vos éclairages

Par janus2

Bonjour,
L'employeur doit tout mettre en oeuvre pour éviter les licenciements économiques, en particulier par adaptation des postes ou / et reclassement.
Si une possibilité de reclassement existe pour vous, vous n'avez pas à être licencié puis réembauché !

Voir par exemple : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15784]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15784[/url]

Par laurent62164

Bonjour Janus2

Je suis bien de votre avis. Un simple avenant devrait suffire.
Toutefois, l'entreprise a envoyé un plan de licenciement collectif à l'inspection du travail au début octobre et j'en faisais partie.
Peuvent-ils (doivent-ils) revenir sur ce plan ?
L'avocat de la direction leur a dit de procéder au licenciement économique puis réembaucher .
votre avis